

INSCRIPTION RESTAURATION, ALAE ENFANCE 2023-2024

Mon enfant **va être scolarisé** dans une école publique du Muretain Agglo
pour la première fois l'année prochaine 2023- 2024

>> Etape 1 FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Après l'inscription scolaire validée auprès de votre MAIRIE,
une fiche de renseignement est à **compléter, à signer**
et à transmettre au Muretain Agglo,

8 bis avenue Vincent Auriol 31600 MURET **au plus tard le 1^{er} juin 2023**
ou à défaut par retour de courrier



>> Etape 2 INSCRIPTION RESTAURATION, ALAE avant le 15 août (ou à défaut 15 jours avant consommation)

*À partir du 1^{er} juin 2023

>> Je réalise mes réservations **restauration** et ALAE en **me connectant au portail familles** (agglo-muretain.fr) avec mes codes d'accès ou avec mon adresse mail communiquée sur la fiche de renseignements.*

>> **Si je n'ai pas accès à Internet**, je contacte le service régie au Muretain Agglo (czam@agglo-muretain.fr)

A noter:

- Dans le cas où votre enfant **ne serait pas inscrit**, un menu de substitution sera servi et facturé à un **tarif exceptionnel (supérieur au tarif repas réservé)**



Pour que votre enfant puisse être accueilli à la rentrée prochaine, les factures de l'année scolaire 2022-2023 devront être impérativement réglées. En cas de difficultés financières, vous pouvez vous rapprocher du CCAS de votre commune.

Pensez au prélèvement automatique en envoyant votre RIB à czam@agglo-muretain.fr

Les tarifs, les règlements et les factures sont consultables sur agglo-muretain.fr